

1. Identification

Identificateur de produit	Rimadyl® (Carprofen) Sterile Injectable Solution
Autres moyens d'identification	
Synonymes	RIMADYL® INJECTABLE SOLUTION * Rimadyl® Injection * Carprofen injectable solution
Usage recommandé	Produit vétérinaire utilisé comme Médicament non-stéroïdal, anti-inflammatoire (NSAID).
Restrictions d'utilisation	Non destiné à l'usage humain

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la compagnie (É-U)	Zoetis Inc.
	10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis)
Rocky Mountain Poison & Drug Safety	1-866-531-8896
Département de soutien aux produits / soutien technique	1-888-963-8471
Numéro de téléphone d'urgence	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887

Nom de la compagnie (CA)	Zoetis Canada Inc. 16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300
Adresse courriel	soutienauxproduits@zoetis.com
Département de soutien aux produits	1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2 (système digestif)
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes (système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE L'OEIL ET DE LA PEAU.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Carprofen	PF-03732988 (±)-6-Chloro-a-methylcarbazole-2-acetic acid: 9H-Carbazole-2-acetic acid, 6-chloro-a-methyl-, (±)-	53716-49-7	5
Alcool Benzylrique		100-51-6	1
ACIDE CHLORHYDRIQUE		7647-01-0	**
Hydroxyde de sodium		1310-73-2	**

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition ** pour ajuster le pH

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. En cas d'auto-injection ou de piqûre d'aiguille accidentelle, laver le site de la blessure sous de l'eau courante propre. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Nausée, vomissements. Douleur abdominale. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. en cas d'ingestion: L'exposition chronique à cette substance peut provoquer une intoxication gastrointestinale sévère telle que saignements, ulcération et perforation.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'ignition. S'assurer une ventilation adéquate. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter les injections accidentelles.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Réfrigération recommandée. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Stocker à des températures entre 2 °C et 8 °C (36 et 46°F). Toute exposition prolongée à des températures élevées peut affecter la puissance. Ne pas congeler.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Zoetis

Composants

Type	Valeur
Carprofen (CAS 53716-49-7)	TWA 1000 µg/m ³

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants

Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond 2 ppm
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond 2 mg/m ³

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants

Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond 3 mg/m ³

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

Composants	Type	Valeur
		2 ppm
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Type	Valeur
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)	Plafond	2 ppm
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)	Plafond	2 mg/m3

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Analyse des risques par niveaux de contrôle

Non disponible.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale normalement adéquate.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection du visage/des yeux**

En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau	
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Les gants étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.
Autre	Éviter tout contact avec la peau. Utiliser des vêtements de protection (uniformes, blouses de laboratoire, combinaisons jetables, etc.) dans les zones de production et de laboratoire.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsqu'une contamination d'air (brouillard, vapeur ou odeur) est produite, la protection respiratoire est recommandée pour minimiser l'exposition. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL.
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Transparent, incolore à jaune pâle.
Odeur	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition	Non disponible.
Inflammabilité	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	> 7 - < 7.4
Viscosité cinématique	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Masse volumique et/ou densité relative	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Caractéristiques des particules	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Températures élevées. Contact avec des matériaux incompatibles. Éviter la congélation
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive. Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation.

ACIDE CHLORHYDRIQUE Gravit : Irritant

Contact avec la peau Un contact prolong  avec la peau peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutan e. Des rapports anecdotiques relatent que des ouvriers manipulant cette substance ont souffert d'irritations cutan es ou de r actions de sensibilisation.

Alcool Benzyle Esp ces: Cobaye
Gravit : Mod r 

Carprofen Esp ces: Lapin
Gravit : Aucun effet irritant

Hydroxyde de sodium Esp ces: Lapin
Gravit : Extr me

Alcool Benzyle Esp ces: Lapin
Gravit : Minimal

ACIDE CHLORHYDRIQUE Gravit : Extr me

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Carprofen Esp ces: Lapin
Gravit : Aucun effet irritant

Alcool Benzyle Esp ces: Lapin
Gravit : Extr me

Hydroxyde de sodium Esp ces: Lapin
Gravit : Extr me

ACIDE CHLORHYDRIQUE Gravit : Extr me

Ingestion Peut  tre nocif en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

ACIDE CHLORHYDRIQUE Gravit : Irritant

Les sympt mes correspondant aux caract ristiques physiques, chimiques et toxicologiques Naus e, vomissements. Douleur abdominale. Les personnes expos es peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. L g re irritation cutan e. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Peut provoquer une allergie cutan e. Dermatite.  ruption. en cas d'ingestion: L'exposition chronique   cette substance peut provoquer une intoxication gastrointestinale s v re telle que saignements, ulc ration et perforation.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicit  aigu  Peut  tre nocif en cas d'ingestion.

Produit	Esp�ces	R�sultats d'�preuves
Rimadyl� (Carprofen) Sterile Injectable Solution		
Aigu�		
Orale		
ATE		2860 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Souris	1449 mg/kg
Alcool Benzylque (CAS 100-51-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	1000 mg/l, 8 heures
Orale		
DL50	Rat	1230 mg/kg
	Souris	1580 mg/kg
Carprofen (CAS 53716-49-7)		
<u>Aiguë</u>		
Intrapéritonéal		
DL50	Rat	140 - 110 mg/kg (M/F)
Orale		
DL50	Rat	149 mg/kg
	Souris	282 mg/kg
Sous-cutané		
DL50	Rat	230 - 190 mg/kg (M/F)
<u>Chronique</u>		
Orale		
DSENO	Chien	25 mg/kg/j., 2 années (Not carcinogenic; No effects at maximum dose)
	Rat	10 mg/kg/j., 2 années (Not carcinogenic, Gastrointestinal system effects)
<u>Subchronique</u>		
Orale		
DSENO	Chien	5 mg/kg/j., 13 semaines (Organes cibles : aucune identifiée)
	Rat	5 mg/kg/j., 13 semaines (Organes cibles, systèmes gastro-intestinaux)
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	1350 mg/kg
Intrapéritonéal		
DL50	Souris	40 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	140 - 340 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Corrosivité		
Carprofen	Espèces: Lapin Gravité: Aucun effet irritant	
ACIDE CHLORHYDRIQUE	Gravité: Corrosif	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	

Contact avec les yeux

Carprofen

Espèces: Lapin
Gravité: Aucun effet irritant

Alcool Benzylique

Espèces: Lapin
Gravité: Extrême

Hydroxyde de sodium

Espèces: Lapin
Gravité: Extrême

ACIDE CHLORHYDRIQUE

Gravité: Extrême

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant**

ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)

Irritant

Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)

Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée. Pas d'action de sensibilisation cutanée sur les animaux de laboratoire. Les travailleurs manipulant des comprimés de Rimadyl ont développé des plaques rouges et tachetées sur les mains et le visage.**Sensibilisation cutanée**

Carprofen

GPMT
Espèces: Cobaye
Gravité: négatif

Alcool Benzylique

Résultat: Produit sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Mutagenicité

Carprofen

Micronoyau in vivo
Résultat: négatif
Espèces: SourisMutagenicité bactérienne (Ames)
Résultat: négatif
Espèces: Salmonella**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

Carcinogènes selon l'ACGIH

ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Effets sur le développement

Carprofen

20 mg/kg/j. Développement de l'embryon/du fœtus, Non tératogène
Résultat: DSENO
Espèces: Rat40 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Non tératogène
Résultat: DSENO
Espèces: Souris

Effets sur le développement

Carprofen

6 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Embryotoxicité , Développement embryonnaire initial
Résultat: DSENO
Espèces: Lapin
Organe: Orale

Reproductivité

Carprofen

20 mg/kg/j. Reproduction et fertilité, Fétotoxicité , Toxicité maternelle
Résultat: DSENO
Espèces: Rat

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées Risque présumé d'effets graves pour les organes (système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Autres informations Des rapports anecdotiques dans des installations gérant des quantités de caplets RIMADYL ont indiqué que des éruptions cutanées risquaient de se développer chez les employés exposés aux poussières de la substance.

12. Données écologiques

Écotoxicité Éviter le rejet dans l'environnement. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Poisson-moustique occidental (Gambusia affinis)	282 mg/l, 96 heures
Alcool Benzylrique (CAS 100-51-6)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algue verte	500 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna (puce d'eau)	230 mg/L, 48 heures
			66 mg/L, 21 jour(s) Reproduction
Poisson	CL50	Pimephales promelas (tête-de-boule)	460 mg/L, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	10 mg/l, 96 heures
Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	34.59 - 47.13 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson-moustique occidental (Gambusia affinis)	125 mg/l, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. Les informations suivantes sont disponibles pour chacun des ingrédients individuellement.

Biodégradabilité

Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie)

Alcool Benzylrique 92 - 96 %
Durée du test: 28 Jours

Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible pour ce produit. Aucune bioaccumulation à prévoir Les informations suivantes sont disponibles pour chacun des ingrédients individuellement.

Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. Aucun(e) connu(e).
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non déterminé(e).

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

ACIDE CHLORHYDRIQUE (CAS 7647-01-0)

Classe B

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 03-Juin-2017

Date de la révision 14-Mars-2024

Version n° 03

Liste des abréviations ATE : Estimation de toxicité aiguë selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 (CLP).

Avis de non-responsabilité Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations relatives à la révision
Identification des dangers: Prévention
Identification des dangers: Intervention
Identification des dangers: Renseignements supplémentaires
Premiers soins: Contact avec les yeux
Premiers soins: Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés
Mesures à prendre en cas de déversement accidentel: Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence
Contrôle de l'exposition/protection individuelle: Autre
Données toxicologiques: Toxicité aiguë
GHS: Classification